



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 22 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### **2024BC3-5-5-27**

#### **OBJET : TARIFICATION DES FRAIS DE CONTRÔLE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

##### **Etaient présents :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

##### **Absents excusés :**

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

##### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

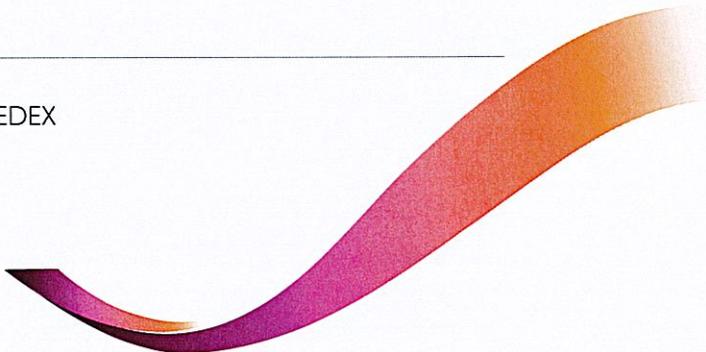
---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



## **2024BC3-5-5-27**

### **OBJET : TARIFICATION DES FRAIS DE CONTRÔLE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Le Président rappelle qu'une prestation de contrôle des branchements d'eaux usées peut être réalisée à la demande des notaires lors d'une transaction immobilière ou à la demande des usagers.

Le contrôle intervient dans le cas où le formulaire de demande de vérification de branchement a été complété et signé par le pétitionnaire.

Par délibération en date du 11 décembre 2020, le tarif de cette prestation a été fixé à 86,36 € HT, soit 95,00 € TTC.

Considérant qu'il convient d'actualiser ce tarif,

Le conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » et la commission environnement ont donné un avis favorable dans leurs séances du 25 mars 2024.

Le Président propose :

- de fixer le tarif de la prestation de contrôle des branchements d'eaux usées à 100,00 € HT, soit 110,00 € TTC,
- de dire que ce tarif sera applicable pour les contrôles effectués à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024,
- de dire que la facturation interviendra après contrôle du branchement,
- de préciser que la recette correspondante sera imputée sur le budget annexe « Assainissement collectif des eaux usées ».

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

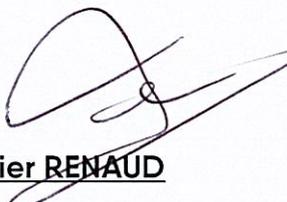
- de fixer le tarif de la prestation de contrôle des branchements d'eaux usées à 100,00 € HT, soit 110,00 € TTC,
- de dire que ce tarif sera applicable pour les contrôles effectués à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024,
- de dire que la facturation interviendra après contrôle du branchement,
- de préciser que la recette correspondante sera imputée sur le budget annexe « Assainissement collectif des eaux usées ».

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024  
Au registre sont les signatures

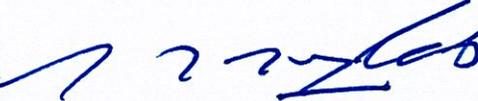
Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire d'Auvillar

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

  
Olivier RENAUD

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

  
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 AVR. 2024**